



SNCF RESEAU

Je soussigné Pierre BOUTIER, agissant en qualité de Directeur Territorial Occitanie de SNCF Réseau, dûment habilité à cet effet, approuve :

- dans le cadre de la promesse de vente des volumes ci-dessous désignés, conclue avec la SOCIETE NATIONALE D'ESPACES FERROVIAIRES – ou son substitué – laquelle a conclu une promesse de vente des mêmes volumes avec la société COMPAGNIE DE PHALSBURG (plan des volumes, annexe 1),
- dans les conditions prévues à l'article L. 3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques,
- sous réserve de l'aboutissement des procédures préalables au déclassement prévues à l'article L.2111-21 du Code des transports et notamment de l'obtention de l'autorisation du ministre chargé des transports,

le principe du déclassement des volumes ci-après désignés.

Les volumes concernés sont assis sur la nouvelle parcelle à créer sur la parcelle cadastrée section 806 AB numéro 94 et identifiés ci-dessous et repérés aux plans annexés :

Volumes	Désignations	Propriétaires	Surface (m <sup>2</sup> )	Niveau
V1-2	01p	SNCF RESEAU	12	RDC
V1-3	01p	SNCF RESEAU	4	RDC
V1-5	12p	SNCF RESEAU	42	RDC
V1-6	12p	SNCF RESEAU	1374	RDC
V1-7	12p	SNCF RESEAU	57	RDC
V1-11	01p-12p	SNCF RESEAU	83	1
V1-12	01p	SNCF RESEAU	10	1
V1-13	12p	SNCF RESEAU	375	1
V1-14	12p	SNCF RESEAU	57	1

Fait à Toulouse

Le 26/11/2018

Pierre BOUTIER

Directeur Territorial Occitanie